



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

SECRETARIAT GENERAL
SRAG

Arrêté n° 2016 / 094 / PREF / SG / SRAG du
Autorisant une manifestation sportive
à Saint-Martin le 14 juillet 2016

10 JUIN 2016

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;
- Vu** le Code du Sport, notamment ses articles R 331-6 à R 331-17 ;
- Vu** le Code de la Route, et notamment ses articles R 411-29 et R 411-32 ;
- Vu** le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- Vu** le décret en date du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin;
- Vu** le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - Madame Anne LAUBIES
- Vu** l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;

- Vu** l'arrêté n°2016-046/SG/MCI du 21 mars 2016 modifiant l'arrêté n°2015-199 portant délégation de signature accordée à Madame Anne LAUBIES, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'arrêté n°2016-055/SG/MCI du 14 avril 2016 modifiant l'arrêté n°2016-046 portant délégation de signature accordée à Madame Anne LAUBIES, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'instruction ministérielle n° 00-066JS en date du 7 avril 2000 portant obligation de présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ;
- Vu** la demande en date du 12 mai 2016 formulée par Monsieur DANIEL REMI président du CCTSM ;
- Vu** la police d'assurance conformes aux dispositions de la réglementation en vigueur souscrite par l'organisateur ;
- Vu** l'avis favorable de la Gendarmerie Nationale en date du 18 mai 2016 ;
- Vu** l'avis favorable de la Collectivité de Saint-Martin en date du 24 mai 2016 ;
- Vu** l'avis favorable du SDIS en date du 08 juin 2016 ;
- Vu** l'avis favorable de la DJSCS en date du 08 juin 2016 ;
- Sur** proposition du chef de cabinet de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

A R R Ê T E

Article 1er : Monsieur DANIEL REMI, président du CCTSM, est autorisé à organiser une course cycliste sur la voie publique, le 14 juillet 2016, dont le détail des parcours est annexé au présent arrêté.

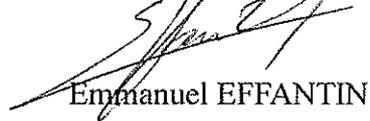
Article 2 : Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des dispositions des textes précités.

Article 3 : L'organisation et les moyens de sécurité seront à la charge de l'organisateur et comporteront les éléments suivants :

- Service d'ordre assuré par l'organisateur à chaque intersection et points dangereux du circuit
- Signaleurs positionnés en nombre suffisant aux points sensibles et carrefours dangereux de l'itinéraire ; la liste est jointe au présent arrêté
- Présence d'un médecin, d'une ambulance et deux secouristes.

Article 4 : Le chef de cabinet de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, la Présidente du conseil territorial de Saint-Martin, le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie des Iles du Nord, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,
Le chef de cabinet,



Emmanuel EFFANTIN

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois après sa publication ou sa notification, auprès du tribunal administratif compétent.

Liste des signaleurs

NOM	PRENOM	N0 DE LICENCE	DATE DE NAISSANCE
FRANCILLETTE	David	760 596 300 029	31/01/1953
BENJAMIN	Nicolas	821 296 300 002	06/12/1964
ELLIS	Jean Michel	970 396 300 044	23/10/1974
GOMA	Magali	960 496 200 392	20/01/1967
GALVANI	Steve	881 196 300 012	23/11/1970
CARTY	Keith	930 196 300 018	27/04/1968
BOULON	George	810 296 300 009	05/08/1950
BROOKS	Rosette	840 296 300 007	11/08/1962
DANIEL	Rémi	907 963 000 044	14/01/1974
BRYAN	Marcia	930 696 300 008	10/03/1972
MIATH	Junior	800 496 300 016	01/06/1960
CHALLENGER PIPER	Marvern	120 896 300 103	25/08/1985
LAKE	Anne	970 496 300 035	15/08/1974
GUMBS	Gerald	980 696 300 040	21/02/1980
RICHARDSON	Charles	880 296 300 013	16/01/1969
RICHARDSON	Moran	861 096 300 005	30/03/1969
GUMBS	Robert	000 396 300 018	21/03/1981
WILLIAMS	Rémy	840 296 300 012	09/08/1965

COMITE DE CYCLISME TERRITORIAL DE Saint-Martin

13, Déviation de grand-case

97150 Saint-Martin

email : comitedecyclismetsm@outlook.fr

comitedecyclismetsm@gmail.com

site web : www.cctsm1.com

Article 7

La cérémonie protocolaire se fera après l'arrivée et la délibération du jury des arbitres pour chaque catégorie.

Article 8

Une permanence sera assurer au comité le lundi 11 juillet et le mercredi 13 juillet 2016 de 17h30 a 19h30

Article 9

Parcours modifié *catégories : 2^{ème}, 3^{ème}, pass cycliste et pass cycliste open*

Rue de hollande – rue de hollande 126,29 km

Départ réel : en face parking stade louis venterpool a 9h30

Rue de la république / bld de France / rue charles tondu / rue de sandy ground / rue de baie nettlé / rue des terre basse / demi-tour en face entré la samana

Rue des terre basse / rue de baie nettlé / rue de sandy ground / demi-tour mjc de sandy ground / rue de baie nettlé / rue des terre basse / demi-tour en face entré la samana
(circuit à faire à 10 reprises)

Rue de sandy ground / rue chrales tondu / rue du président kennedy / rue low town / rue de hollande / arrivée en face parking stade louis venterpool vers 12h30.

Le parcours pour la catégorie junior

Départ : en face parking stade louis venterpool a 9h00 80,816 km

Rue de la république / bld de France / rue charles tondu / rue de sandy ground / rue de baie nettlé / rue de terre basse / demi-tour la samana / rue de terre basse / rue de baie nettlé / rue de sandy ground / rue charles tondu / rue du président Kennedy / rue low town / rue de hollande

Rue de la république / bld de France / rue charles tondu / rue de sandy ground / rue de baie nettlé / rue de terre basse / demi-tour la samana / rue de terre basse / rue de baie nettlé / rue de sandy ground / rue charles tondu / rue du président Kennedy / rue low town / rue de hollande /
rue de la république (à faire à 5 reprises)

Rue de hollande

Arrivée en face parking stade louis venterpool vers 11h45

COMITE DE CYCLISME TERRITORIAL DE Saint-Martin

13, Déviation de grand-case

97150 Saint-Martin

email : comitedecyclismetsm@outlook.fr

comitedecyclismetsm@gmail.com

site web : www.cctsm1.com

Le parcours pour la catégorie féminine

Départ : en face parking stade louis venterpool a 9h00 48,596 km

Rue de la république / bld de France / rue charles tondu / rue de sandy ground / rue de baie nettlé / rue de terre basse / demi-tour la samana / rue de terre basse / rue de baie nettlé / rue de sandy ground / rue charles tondu / rue du président Kennedy / rue low town / rue de hollande

Rue de la république / bld de France / rue charles tondu / rue de sandy ground / rue de baie nettlé / rue de terre basse / demi-tour la samana / rue de terre basse / rue de baie nettlé / rue de sandy ground / rue charles tondu / rue du président Kennedy / rue low town / rue de hollande / rue de la république (à faire à 3 reprises)

Rue de hollande

Arrivée en face parking stade louis venterpool vers 11h00

Le parcours pour la catégorie cadet

Départ : en face assurance nagico a 13h15 64,80 km

Bld de France / rue charles tondu / rue de sandy ground / rue de baie nettlé / rue de terre basse / demi-tour la samana / rue de terre basse / rue de baie nettlé / rue de sandy ground / rue charles tondu / rue du président Kennedy / rue low town / rue de hollande / rue de la république (circuit à faire à 4 reprises)

Arrivée en face assurance nagico

Le parcours pour la catégorie minime

Départ : en face assurance nagico a 13h15 32,40 km

Bld de France / rue charles tondu / rue de sandy ground / rue de baie nettlé / rue de terre basse / demi-tour la samana / rue de terre basse / rue de baie nettlé / rue de sandy ground / rue charles tondu / rue du président Kennedy / rue low town / rue de hollande / rue de la république (circuit à faire à 2 reprises)

Arrivée en face assurance nagico

COMITE DE CYCLISME TERRITORIAL DE Saint-Martin

13, Déviation de grand-case

97150 Saint-Martin

email : comitedecyclismetsm@outlook.fr

comitedecyclismetsm@gmail.com

site web : www.cctsm1.com

Le parcours pour la catégorie poussins

Départ : en face assurance nagico a 14h25 4,857 km

Rue de la liberté / rue du président kennedy / rue charles de gaulle / rue de palais de justice /
rue de la liberté (circuit à faire à 3 reprises)

Rue du président Kennedy / rue low town / rue de hollande / rue de la république

Arrivée en face assurance nagico

Le parcours pour la catégorie pupilles

Départ : en face assurance nagico a 15h00 5,457 km

Rue de la liberté / rue du président kennedy / rue charles de gaulle / rue de palais de justice /
rue de la liberté (circuit à faire à 4 reprises)

Rue du président Kennedy / rue low town / rue de hollande / rue de la république

Arrivée en face assurance nagico

Le parcours pour la catégorie benjamins

Départ : en face assurance nagico a 15h45 7,257 km

Rue de la liberté / rue du président kennedy / rue charles de gaulle / rue de palais de justice /
rue de la liberté (circuit à faire à 7 reprises)

Rue du président Kennedy / rue low town / rue de hollande / rue de la république

Arrivée en face assurance nagico

Le parcours pour la catégorie pré-licencié

Départ : en face assurance nagico a 16h45 0,713km

Rue de la république / rue du capitaine froston / rue de hollande / rue de la république (circuit
à faire à 2 reprises)

Rue de la république / arrivée en face assurance nagico